

**Direction de la Voirie
et des Déplacements**
Service des canaux

**VIGILANCE
PARTICULIÈRE**



AVIS À LA BATELLERIE n° 2026 - 122

CANAL DE L'OURCQ À GRAND GABARIT

Paris, le 16 septembre 2026

Démontage de la zone de baignade de Paris Plages

Paris 19^{ème}, entre la passerelle de la Moselle (P.K 0.375) et l'écluse de la Villette (n°1 et 2)

Du lundi 05 octobre au vendredi 16 octobre 2026

Ces travaux nécessitent la présence de scaphandriers.

Les usagers sont invités à :

- redoubler de prudence, en appliquant le devoir de vigilance (article R.4241-15 du R.G.P.) ;
- réduire la vitesse de leur bâtiment ;
- respecter la signalisation mise en place (éviter les remous) ;
- à rester en veille VHF sur le canal 10 ;
- se conformer aux instructions qui pourraient leur être données sur place par les agents de la navigation.

Marie-Pierre PADOVANI



La responsable du service des canaux

Date limite d'affichage : 17 octobre 2026

Conformément au Règlement Général de la Protection des Données, le destinataire bénéficie d'un droit individuel d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles qui le concernent. Vous pouvez pour cela vous adresser à patricia.rodrigues@paris.fr.